Le fabricant ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V. RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J **BOULEVARD INTERNATIONAL 55 B-1070 BRUSSELS BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 29-500

Applicable à compter du : [2024/09/19]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie Ш



AKLNPT



EN388: 2016

2101A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016, EN 388:2016 +A1:2018 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2024/0516 émis par l'organisme notifié :

> **CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

> **CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2024/09/19

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 29-500

Applicable à compter du : [2022/02/15] et jusqu'à: [2024/09/18]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie







X121A

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2022/0211 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren

Star On

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2022/02/15

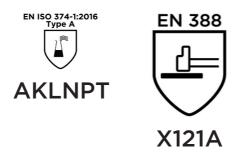
Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 29-500

Applicable à compter du : [2020/01/01] et jusqu'à: [2022/02/14]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1632 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2020/01/01

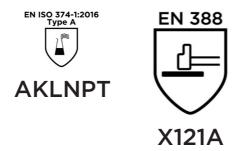
Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 29-500

Applicable à compter du : [2019/07/25] et jusqu'à: [2019/12/31]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1632 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

BSI GROUP THE NETHERLANDS B.V. (2797)
SAY BUILDING, JOHN M. KEYNESPLEIN 9, 1066 EP
AMSTERDAM
NETHERLANDS

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2019/07/25

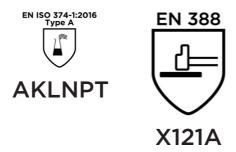
Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 29-500

Applicable à compter du : [2018/09/18] et jusqu'à: [2019/07/24]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie



est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016, EN 388:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/1632 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

BSI (0086)
KITEMARK COURT DAVY AVENUE KNOWLHILL
MILTON KEYNES MK5 8PP UNITED KINGDOM

Guido Van Duren Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2018/09/18

Le fabricant ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V. RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J **BOULEVARD INTERNATIONAL 55 B-1070 BRUSSELS BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Neotop 29-500

Applicable jusqu'au : [2018/09/17]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie Ш



AKL





3121

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, , EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 03204260 émis par l'organisme notifié:

> **CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

> **CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

Guido Van Duren

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2004/09/13